

L'an deux mille dix-sept, le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt et un novembre deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marianne Cantais, Marie-Christine Langrené

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Warwick Wilkins, Florent Gignon, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 02

Absent(es) excusé(es) : Mme Patricia Simon, Sophie Laurent

Secrétaire de séance : Fabrice Bureau

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017.

#### **DÉLIBÉRATION N°36/2017**

### **SDE 76 (Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime – PROJET EP (Eclairage Public) : Remplacement lanternes sur l'ensemble de la commune**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2017-0-76148-8088** et désigné « Remplacement lanternes sur l'ensemble de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 116 737.50€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 43 942.19€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 43 942.19€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **DÉLIBÉRATION N°37/2017**

### **SDE 76 – PROJET EFF(Effacement de réseau) + EP (Eclairage Public) : Route de Fresles**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2017-0-76148-8093** et désigné « Route de Fresles » dont le montant prévisionnel s'élève à 64 756.72€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 836.83€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 20 836.83€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **DÉLIBÉRATION N°38/2017**

### **SDE 76 – PROJET EFF+EP : Chemins de Rian et de Belle Florence**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2017-0-76148-8095** et désigné « Chemins de Rian et de Belle Florence » dont le montant prévisionnel s'élève à 113 888.50€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 35 364.82€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 35 364.82€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **DÉLIBÉRATION N°39/2017**

### **SDE 76 – PROJET EFF+EP : Chemin d'Arquet**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2017-0-76148-8094** et désigné « Chemin d'Arquet (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 74 608.33€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 583.76€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 20 583.76€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **DÉLIBÉRATION N°40/2017**

### **SDE 76 – PROJET EFF+EP : Impasse des Burettes**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2017-0-76148-8092** et désigné « Impasse des Burettes » dont le montant prévisionnel s'élève à 76 079.87€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 149.62€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 23 149.62€ TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.



#### **DÉLIBÉRATION N°41/2017**

### **NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE L'ÉQUIPE COMMUNALE DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2018**

Monsieur le maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2018 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

**Le Conseil municipal, unanime, décide:**

- De désigner Mme LANGLOIS, comme coordonnateur de l'enquête de recensement

**Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :**

- o De fixer à 1 le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité.
- o D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, par contrat visé à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'agent recenseur nécessaire pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement
- o De fixer la rémunération de l'agent recenseur à 624€ brut.



#### **DÉLIBÉRATION N°42/2017**

### **EFFACEMENT DE DETTES – MISE EN NON VALEUR**

Suite au jugement du Tribunal d'Instance de Dieppe du 30 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte la mise en non-valeur (compte 6542) de la somme de 143.01€ correspondant au restant dû sur la location de la salle des fêtes du 14 et 15 juin 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



#### **DÉLIBÉRATION N°43/2017**

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU SITE INTERNET**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de prestations de services pour le site Internet arrive à son terme au 15 janvier 2018 et que « Réseau des communes » propose de reconduire ce contrat pour deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de :

- reconduire le contrat de prestations pour 2 ans
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



#### **DÉLIBÉRATION N°44/2017**

### **INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime

- 1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), du chemin rural suivant, reportés sur la carte ci-annexée : CR de Bures à Saint-Saëns
- 2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie du chemin rural concerné (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- 3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) s'engage à conserver leur caractère public,
- 5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.



## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation de l'arbre de Noël du samedi 16 décembre 2017 à 18 heures
- Cérémonie des vœux : le vendredi 12 janvier 2017 à 18 heures
- Décoration de la salle pour l'arbre de Noël : vendredi 15 décembre à partir de 17h30
- Un sapin sera offert à la boulangerie et à l'école
- Com-Com de Londinières : prospectus sur l'opération « Je découvre ma déchetterie »
- Information sur le rendez-vous avec l'assureur de la commune.



La séance est levée à 21 heures 30 minutes.